



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut

09700 CANTÉ

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

<http://www.mairiedecante.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

PROCÈS VERBAL DU 30 AVRIL 2024

Convocation le 26/04/2024

L'An Deux Mil Vingt-quatre le trente avril, à 17h30, Le Conseil Municipal de la Commune de Canté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Début de séance : 17h30

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT

Absent excusé :

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Mme Nadine CLAPIER est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

ORDRE DU JOUR de la présente séance :

Approbation du procès-verbal du 22/03/2024

Délibération demande de subventions pour les travaux de la salle polyvalente, annule & remplace la délibération 2024_006

Compte rendu de la réunion du SIAHBVA

Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui sera publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRÊTÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 22/03/2024

Rappel des délibérations prises lors de la séance ordinaire du 22/03/2024 :

N° de délibérations	Objet de la délibération	Décisions		
		Pour	Contre	Abstention
DE _ 2024-006	Demande de subventions travaux salle polyvalente modifiant la délibération 2024.005	08	00	00
DE _ 2024-007	Modification des statuts du SIAHBVA	08	00	00
DE _ 2024-008	Choix du blason pour la commune	07	00	01
DE _ 2024-009	Positionnement de la commune sur la demande d'enregistrement de SAS BIGAZ D'OC sur cintegabelle	05	02	01
DE _ 2024-010	Validation des travaux sur le réseau électrique à Sinafé par le SDE09	08	00	00
DE _ 2024-011	Nouveaux tarifs salle polyvalente	08	00	00
DE _ 2024_012	Echange de terrain	08	00	00
DE _ 2024_013	Validation du prêt relais et du crédit à long terme	08	00	00
DE _ 2024_014	Approbation et vote du CG 2023	08	00	00
DE _ 2024_015	Approbation et vote du CA 2023	08	00	00
DE _ 2024_016	Affectation du résultat 2023	08	00	00
DE _ 2024_017	Vote du taux des taxes 2024	08	00	00
DE _ 2024_018	Subventions 2024 accordées aux associations et au SIVE	08	00	00
DE _ 2024_019	Approbation & vote du budget 2024	08	00	00
DE _ 2024_020	Autorisation au Maire pour opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre en fonctionnement et investissement	08	00	00

Arrêtés Municipaux pris depuis le 09/01/2024 :

N° d'ordre : AI_2024_017 Portant police de circulation route de Piot

N° d'ordre : AR_2024_018 Portant permission de voirie et autorisation de travaux STEP

N° d'ordre : AR_2024_019 Portant police de circulation route de la Jadeline STEP

N° d'ordre : AR_2024_020 Portant police de circulation chemin du coteau

Ce PV n'apportant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
Néant		

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE ce jour

Délibération demande de subventions travaux salle polyvalente annule & remplace la délibération n° 2024_006

M le Maire informe que le projet de rénovation de la salle des fêtes en salle polyvalente suite à l'ouverture des plis du marché public et choix des entreprises par la commission travaux, nécessite des demandes de subventions pour être réalisé, une délibération a été prise dans ce sens le 09/01/2024 dernier.

Après envoi de la délibération n°2024_006 aux différents organismes susceptibles de subventionner, il s'avère que des lots peuvent être inclus dans le fond vert.

M le Maire présente aux membres du conseil le nouveau plan de financement :

Marché public de 11 lots : 289 876.24€
Autres (Maitrise d'œuvre, audits, SPS, Publicité) : 31 440.67€

MONTANT HORS TAXE du PROJET				321 316,91
Subventions sollicitées				
	Montant éligible à la subvention	A hauteur de	Montant sollicité	Pourcentage
ETAT - DETR Subvention d'équipement des territoires ruraux	321 316,91	plafond max	60 000,00	18,67%
CCPAP - Subvention fond de concours	321 316,91	plafond max	4 209,25	1,31%
DÉPARTEMENT - FDAL	204 818,49	plafond max	25 000,00	7,78%
DÉPARTEMENT- Fond de transition énergétique	116 498,42	20,00%	23 299,68	7,25%
SDE09	112 641,03	plafond max	30 000,00	9,34%
Région- Rénovation énergétique	144 528,00	20,00%	28 905,60	9,00%
Région- Accessibilité	75 000,00	20,00%	15 000,00	4,67%
ETAT- Fond vert	176 566,59	40,00%	70 626,64	21,98%
Autofinancement			64 275,74	20,00%
TOTAL			321 316,91	100,00%

→ Approuvé à l'unanimité

Compte rendu de la réunion du SIAHBVA

M Sébastien Cathala délégué de la commune au SIAHBVA (Syndicat Intercommunal des Aménagements Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège) M Sébastien Cathala délégué de la commune au SIAHBVA (Syndicat Intercommunal des Aménagements Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège) fait le rapport de la dernière réunion :

Le vote du budget aurait pu ne pas passer pour 2024, dans l'avenir les communes pourraient être mise à contribution pour un financement si tout le monde ne respecte pas les conditions du dit syndicat. Le manque d'eau dans la réserve du lac de Montbel est préoccupant chaque année et cela n'est pas un scoop malheureusement. Il a été demandé aux agriculteurs de respecter un quota de prise d'eau sur l'exercice campagne 2023, 95% ont respecté cette règle selon les informations recueillies lors de la commission. A noter que 5 % n'ont pas respecté les consignes données en collectif pour le bon fonctionnement du syndicat d'irrigation. Concernant la problématique importante sur le dépassement des cota sur la tranche des 5 % en 2022 avait été voté une pénalité de 20 fois le prix du mètre cube pour que chacun joue le jeu. Un courrier avait été envoyé en ce sens auprès des exploitants. Le constat est amer chez les agriculteurs qui ont respecté la règle car ils voient les charges plus lourde côté syndicat et moins de résultats sur leurs propres activités du fait qu'ils ont dû simplement moins semer des plantes irritable et rentable. Lors de cette réunion un nouveau vote a été organisé suite à la pression des agriculteurs concernés pour diviser la pénalité de 20 fois à 10 fois le prix du m3 sur l'exercice 2023 uniquement. Le président souhaite que les personnes qui ont abusé remboursent le syndicat. Des courriers sont envoyés.

Quelques chiffres et infos :

- la vente d'eau en 2022 (33 millions de m3)
 - la vente d'eau en 2023 (13 millions de m3)
 - la redevance du lac de Montbel valeur 2024 a hauteur environ de 50 % a été prise pour combler et solder les comptes 2023 ce qui manquera sur les comptes 2024 si la saison est compliquée tant au niveau coût énergétique qu'au niveau des frais au globaux !
- Sans cela le bilan ne passait pas pour 2023 !

Une bonne nouvelle 2024, le coût de l'énergie serait en baisse. Pour se rendre compte, pour 20 millions de mètre cube pompé coût 1,5 millions d'euro ! (Valeur 2023). Complément d'infos sur l'énergies :

- Pour 2022 l'énergie c'est 44 % du budget
- Pour 2033 l'énergie c'est 34 % du budget
- Pour 2024 l'énergie serait de 28 % du budget
- Pour 2024 pas d'emprunts pour ledit syndicat

Le tarif du mètre cube à la suite d'un vote discuté se verra relevé de 2 % en 2024.

En complément pas de hausse du prix d'abonnement. Le SIAHBVA compte sur la fonte des neiges et des pluies pour combler le manque d'eau dans le lac. Celui-ci au moment de la commission sur la ville de Mazères en avril 2024, était estimé à 46 % de plein ce qui représente 26 millions de mètre cube au global.

Pour évaluer le besoin :

- a 45 millions de m3 pas de restriction
- a 40 millions de m3 2 jours de coupures seront nécessaires sur la campagne à venir.

Cela dans les calculs de quota (m3) a et aura un impact sur l'assolement des exploitants agricoles sur les années à venir. En conclusion il est primordial d'être vigilant.

QUESTIONS DIVERSES :

Fin de séance : 18h45